



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

**SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 12 JUILLET 2023 À 12 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

---

### **PRÉSENCES**

M. Michel Roy, président, *par visioconférence*  
M. Yves St-Onge, président-directeur général (PDG)  
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*  
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*  
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*  
Dre Valérie Caron, *par visioconférence*  
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*  
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*  
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*  
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*  
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*  
Dre Natalie Therriault, *par visioconférence*

### **ABSENCES MOTIVÉES**

M. Rémi Bertrand  
M. Dave Blackburn  
Mme Claire Major

### **PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :**

M. Benoît Major, président-directeur général adjoint  
M. Bruno Desjardins, adjoint au PDG  
Mme Marie-Pier Després, cheffe de service intérimaire en communications (DCRP)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

**Moins d'une dizaine de personnes assistent à la rencontre.**

---

## **1 Vérification du quorum et ouverture de la séance**

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 12 h 30.

### **1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour**

M. Mathieu Ouellet désire se retirer de la discussion et de la décision concernant la nomination à la Direction soutien à domicile, de la déficience et réadaptation puisqu'il connaît bien la personne dont la candidature est soumise.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**CISSO-199-2023**

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président-directeur général intérimaire et secrétaire du conseil d'administration M. Yves St-Ondes;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Michel Roy, président
- M. Ousmane Alkaly
- M. Luc Cadieux
- Dre Valérie Caron
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Ouellet
- Dre Natalie Therriault

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

## 2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

## 3 Nomination/mutation de cadres supérieurs

### 3.1 Ouverture du huis clos

CISSSO-200-2023

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination/mutation de cadres supérieurs pourraient porter un préjudice à une personne;

ATTENDU que les discussions entourant la nomination/mutation de cadres supérieurs concernent la négociation des conditions de travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

### 3.2 Présentation des dossiers

Les dossiers sont présentés et discutés à huis clos.

### 3.3 Levée du huis clos

CISSSO-201-2023

ATTENDU que les discussions entourant la nomination/mutation de cadres supérieurs sont terminées;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

### 3.4 Adoption des nominations/mutations

#### 3.4.1 Direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées- Hébergement

CISSSO-202-2023

ATTENDU que le poste de directeur programme soutien à l'autonomie des personnes âgées- Hébergement, a été affiché du 28 juin 2023 au 4 juillet 2023;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de monsieur Olivier Dion au poste de directeur;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);



ATTENDU que le salaire de ce poste est en réévaluation au MSSS pour établissement de la classe salariale;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, sera établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER monsieur Olivier Dion au poste de directeur à la direction programme soutien à l'autonomie des personnes âgées- Hébergement; la date d'entrée en fonction sera le 16 juillet 2022;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directeur, en fonction du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %.

### 3.4.2 Direction soutien à domicile, de la déficience et réadaptation

*M. Mathieu Ouellet se retire de la décision.*

CISSSO-203-2023

ATTENDU que le poste de directrice à la Direction soutien à domicile, de la déficience et réadaptation, a été affiché du 28 juin 2023 au 4 juillet 2023;

ATTENDU que le processus de dotation a été fait dans sa totalité et a permis de retenir la candidature de madame Stéphanie Legault au poste de directrice;

ATTENDU qu'en fonction de l'article 18.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, le salaire d'un cadre supérieur promu est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale recommandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que le salaire de ce poste est en réévaluation au MSSS pour établissement de la classe salariale;

ATTENDU que le salaire proposé à la nomination, sera établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER madame Stéphanie Legault au poste de directrice à la Direction du soutien à domicile, de la déficience et de la réadaptation, la date d'entrée en fonction sera le 16 juillet 2023;

DE FIXER le salaire à la nomination au poste de directrice, en fonction du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %.

### 3.4.3 Direction adjointe - Transformation numérique



**CISSSO-204-2023**

ATTENDU que madame Marie-Ève Cloutier accepte de relever les défis afférant à la transformation numérique et de soutenir l'organisation dans ce projet d'envergure, et ce, à titre de directrice;

ATTENDU l'entente intervenue entre madame Marie-Ève Cloutier et le CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU qu'une demande pour modifier le poste de directeur-adjoint en poste de directeur a été adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qu'une réponse est attendue au cours des prochaines semaines;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais souhaite que madame Marie-Ève Cloutier débute dans ses nouvelles fonctions sans délai;

ATTENDU que madame Marie-Ève Cloutier accepte d'être nommée au poste de directrice-adjointe – Transformation numérique dans l'attente d'une réponse du MSSS;

ATTENDU que le salaire sera établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5%;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le déplacement et de procéder à la nomination de madame Marie-Ève Cloutier au poste de directrice-adjointe – Transformation numérique, et ce, dès le 16 juillet 2023;

D'ACCEPTER que Madame Marie-Ève Cloutier soit nommée sans autre formalité au poste de directrice de la transformation numérique dès la réception de l'autorisation du MSSS confirmant la création du poste de directrice.

**3.4.4 Direction des soins infirmiers (DSI)**

**CISSSO-205-2023**

ATTENDU que madame Bilodeau a manifesté son intérêt pour accéder au poste de Directrice des soins infirmiers afin de relever les défis de la Direction des soins infirmiers;

ATTENDU que madame Martine Bilodeau occupe des fonctions d'encadrement supérieur et ce, depuis le 21 juillet 2015;

ATTENDU que, le salaire sera établi tel que prévu au Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux auquel s'ajoute l'allocation de disponibilité de 3.5 %;

ATTENDU que le président directeur général adjoint a recommandé la nomination de Mme Martine Bilodeau au poste de directrice des soins infirmiers;

ATTENDU que madame Martine Bilodeau est en accord avec le déplacement et la nomination à ce poste;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le déplacement et ainsi, de procéder à la nomination de madame Martine Bilodeau au poste de directrice de soins infirmiers et ce à compter du 16 juillet 2023.



**4 Date de la prochaine séance régulière : 21 septembre 2023**

**5 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 03.

---

Michel Roy  
Président

---

Yves St-Onge  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 21 septembre 2023, résolution CISSSO-244-2023.

